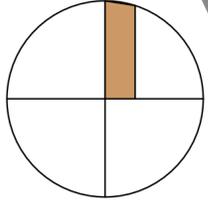


limite du zonage au 1/2000

TOSO POIRIER



OGY

60

48

61

limite du zonage au 1/2000

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Commune d'OGY- 57530

P.L.U.
PLAN LOCAL d'URBANISME
d'OGY

4.2.4 - Plan de zonage OGY
Echelle 1/2000

DATE DE REFERENCE: 16 janvier 2014

Prescription révision PLU: DCM 19/11/2010
Arrêt projet PLU: DCM 14 mars 2014
Approbation révision PLU: DCM 30 avril 2015

X AEQUO
atelier d'architecture et d'urbanisme
François LOMBARDI architecte DPLG
2 rue St Livier 57000-METZ
tel/fax: 03 87 74 43 43
lombardi.francois@wanadoo.fr

LEGENDE DES ZONES PLU

-  terrains cultivés à protéger et inconstructibles (article L 123-1-5.III.5 du Code de l'Urbanisme)
-  ZONE Ua - centre ancien
-  ZONE Ub - lotissements maisons individuelles
-  ZONE Ue - équipements publics et collectifs
-  ZONE 1AU - urbanisation future
-  sous-zone 1AUs - urbanisation future pour des logements "seniors"
-  ZONE A - terres principalement consacrées à l'exploitation agricole
-  sous-zone Ap- terres consacrées à l'exploitation de prairie (à préserver)
-  ZONE N - zone de protection des espaces naturels
-  sous-zone Nco - zone de protection pour corridor écologique
-  éléments du paysage à protéger ou à mettre en valeur (article L 123-1-5.III.2 du Code de l'Urbanisme)
-  emplacement réservé avec numéro

